



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



NOUVEAU REGLEMENT

2^{ème} CONOURS « ESPRIT D'ENTREPRENDRE »

Edition 2013 / 2014

« *Créez des Métiers pour Demain avec les énergies renouvelables* »

Ouvert aux élèves des établissements publics du second degré du Bassin d'Education grand Caen

Les 12 articles ci-après composent ce règlement

Article 1 **LES ORGANISATEURS**

Dans le cadre du Comité locale école entreprise du bassin d'Education grand Caen, un concours gratuit, sur le thème de l'esprit d'entreprendre, semaine « école entreprise » 2013 est organisé en lien avec le MEDEF et la cellule partenariale du Rectorat de Caen.

Ce concours est ouvert aux classes des collèges, lycées et pôles d'insertion du bassin grand Caen.

Le concours se déroulera du 3 Septembre 2013 au 11 Avril 2014

Les organisateurs garantissent aux participants la réalité des lots, leur entière impartialité quant au déroulement du concours et la préservation d'une stricte égalité des chances entre toutes les classes participantes.

Article 2 **LE CALENDRIER**

- Lancement du concours le 3 Septembre 2013.
- Inscription au concours jusqu'au 11 Octobre 2013.
- Date limite de remise des différentes productions le 21 Mars 2014.
- Examen des productions et délibération du jury entre le 31 Mars et le 30 Avril 2014.
- Annonce des résultats et remise des prix dans la semaine Ecole/Industrie du 7 au 11 Avril 2014.

Article 3 **L'INSCRIPTION**

La ou le chef d'établissement se charge d'inscrire la ou les classes participant au concours en remplissant le formulaire électronique mis en ligne sur le site de l'académie (www.ac-caen.fr/ecole-entreprise)

Un mail de confirmation sera envoyé pour toute inscription par le CIO Caen 1 : cio.caen1@ac-caen1

Article 4 **L'ENGAGEMENT**

Chaque classe participant au concours s'engage à :

1. Présenter une production répondant à la consigne :«*Exprimez par un visuel ce que pourrait être pour vous un ou des métiers pour demain avec les énergies renouvelables*».
Cette production est réalisée :
Soit sur un support papier format A3 : Graphisme, texte, poème, bande dessinée, collage, photos, etc
Soit tout autre visuel pouvant être exposé Power point, prezi, vidéo, maquette, etc
Cette production pourra être réalisée soit collectivement par toute la classe soit par un groupe d'élèves (avec une attention particulière concernant le droit à l'image)
2. Réaliser une ou des fiches-métier, telles celles réalisées par l'ONISEP disponible dans les brochures ou le site www.onisep.fr
3. Joindre un argumentaire écrit retraçant le cheminement du projet qui sera présenté
4. Etre en capacité de présenter oralement son projet devant le jury en cas de sélection

Article 5 **RECEPTION DES TRAVAUX**

Le « *support d'expression* » sera apporté, avant le 21 Mars 2014 dans le CIO du district de l'établissement participant.

Le support de la production devra mentionner le nom de l'établissement, l'adresse, le téléphone, le courriel ainsi que la classe et l'identité de l'adulte référent qui a accompagné l'initiative.

Toute réalisation ne comportant pas ces mentions ne pourra être retenue.

Article 6 **CRITERES D'EVALUATION**

Le jury évaluera les productions selon les critères suivants :

1. Respect de la consigne
2. Mise en évidence d'un caractère innovant, manifestant l'esprit d'entreprendre et répondant à une préoccupation énergétique
3. Besoins de la société auquel le métier répond
4. Caractère persuasif de la réalisation présentée
5. Originalité du projet.

| | |
|-----------|----------------------------|
| Article 7 | COMPOSITION DU JURY |
|-----------|----------------------------|

Le jury, co-présidé par l'animateur du CLEE et un représentant du MEDEF, est composé :

- des membres du comité de pilotage du CLEE grand Caen
- d'un représentant de la cellule partenariale du Rectorat
- d'un responsable de la DRONISEP de Caen.
- d'un expert des branches professionnelles concernées.

| | |
|-----------|--------------------------|
| Article 8 | DECISIONS DU JURY |
|-----------|--------------------------|

Les décisions du jury seront souveraines. Ses choix seront par conséquent sans appel

Le jury désignera pour chaque catégorie la réalisation lauréate en respectant les critères d'évaluation. Il y a 2 (deux) catégories :

- La catégorie « *Collèges* »
- La catégorie « *Lycées* »

| | |
|-----------|------------------------------|
| Article 9 | PROMOTION DU CONCOURS |
|-----------|------------------------------|

La communication sur ce concours sera effectuée par le comité de pilotage du CLEE Caen/Falaise lors de présentations en Bassin d'Education :

- plénière du B.E. le 12 juillet
- plénière du CLEE le 16 Septembre

puis par mailing en direction des chefs d'établissement des collèges et lycées.

Ces informations seront relayées via le site du Rectorat et celui de la DRONISEP.

| | |
|------------|----------------------------------|
| Article 10 | LES CONDITIONS D'ADHESION |
|------------|----------------------------------|

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables si l'une ou plusieurs réalisations étaient retardées ou égarées ou d'une manière générale mal acheminées.

| | |
|------------|-----------------|
| Article 11 | LES LOTS |
|------------|-----------------|

Dans chacune des 2 (deux) catégories, une classe sera primée. Tous les élèves de cette classe seront bénéficiaires du lot.

| | |
|------------|-------------------------------------|
| Article 12 | L'AUTORISATION D'UTILISATION |
|------------|-------------------------------------|

Les participants au concours sont informés que leur production, même non primée, est susceptible d'être exposée par voie d'affichage, de presse ou par internet. Ils autorisent donc les organisateurs et les partenaires, à titre gratuit, à utiliser leur production sans restriction ni réserve.